



fem

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE



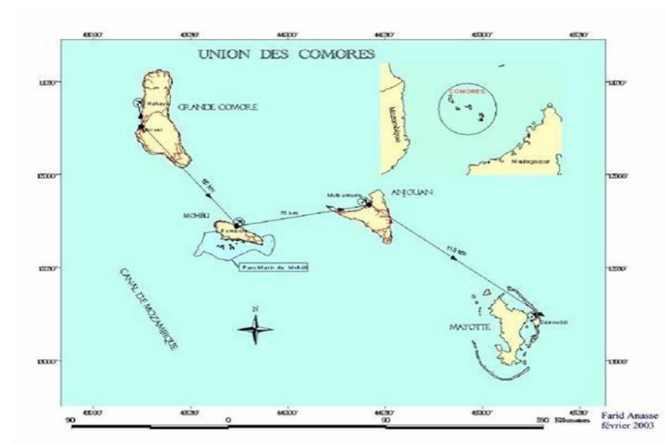
Union des Comores

SGP The GEF
Small Grants
Programme



Stratégie du Programme National SGP Comores pour l'utilisation des fonds de Micro financement pour la 5^{ème} Phase Opérationnelle (OP5)

Pays:	COMOROS
Ressources SGP/CORE :	1.200.000 US\$ 1
Fonds STAR prévisionnel :	800 000 US\$
Cofinancement prévisionnel à mobiliser :	600 000 US\$



¹ Total estimé des ressources attendues du FEM (fonds de base) à ajouter avec l'allocation nationale des fonds STAR en cour de négociation et les cofinancements additionnels à mobiliser).

LISTE DES ABREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
AGR	Activités_Génératrices de Revenus
APAC	Aire du Patrimoine Autochtone Communautaire
BM	Banque Mondiale
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CDT	Collectivités Territoriales Décentralisées
CITES	Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore Sauvages menacées d'extinction
CPMT	Central Programme Management Team
C N	Coordonateur National
CNP	Comite National de Pilotage
CPCO	Convention pour la Protection de la Couche d'Ozone
DSRP	Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
FEM	Fond pour l'Environnement Mondial
GDT	Gestion Durable des Terres
GEF	Global Environment Facility
IW	International Water (Eau international)
LD	Land Dégradation (Dégradation des Sols)
OCB	Organisation Communautaire de Base
OMD	Objectif Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPACO	Organisation Patronale des Comores
OP3	Phase Opérationnelle 3
OP4	Phase Opérationnelle 4
OP5	Phase Opérationnelle 5
OSC	Organisation de la Société Civile
PIED	Petit Etat Insulaire en voie de Développement
PMA	Pays les Moins Avancés
PMF	Programme de Micro-Financement
PMR	Plan de Mobilisation des Ressources
PNE	Plan National de l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POPs	Polluant Organique Persistants
RUTI	Responsable de l'Unité Technique Insulaire
SGP	Small Grant Programme
SIG	Système d'Information Géographique
SFM	Sustainable Forest Management
SNU	Système des Nations Unies
DAR	Dispositif d'Allocation des Ressources
STAR	System Transparence Allocation Resource (Système Transparent d'Allocations de Ressources)
UNDESA	United Nations Department for Economic and Social Affairs
UNFCCC	Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
UNOPS	United Nations Office of Project Services (Bureau de Nations unies pour les services d'appui aux projets)
UE	Union Européen
VIH	Virus de l'Immunodéficience humain

Table des matières

1.	CONTEXTE SOMMAIRE DU GEF SGP À L'UNION DES COMORES	4
1.1	HISTORIQUE DU SGP AUX COMORES ET LES RESULTATS OBTENUS	4
1.2	PARTENARIATS IMPORTANTS ET SOURCES DE COFINANCEMENTS EXISTANTES.....	5
2.1	LES CONVENTIONS AU NIVEAU INTERNATIONAL ET OU ACCORDS MULTINATIONAUX ET OUTILS DE PLANIFICATION AU NIVEAU NATIONAL.....	6
2.2	MISE EN ŒUVRE DES PRIORITES NATIONALES PAR LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE EN CONFORMITE AVEC LES PRIORITES STRATEGIQUES DU GEF – 5	9
2.2.1	LA CONCENTRATION GEOGRAPHIQUE	10
	DANS L'ILE DE GRANDE COMORES, LA FORET DU MONT KARTHALA ET LA ZONE CŒLACANTHE :	10
	DANS ILE D'ANJOUAN : LE MASSIF DU MONT NTRINGUI ET LA PENINSULE DE BIMBINI	11
	DANS L'ILE DE MOHELI : LE PARC MARIN DE MOHELI (PMM) ET LA FORET DE MLEDJELE.....	11
2.	NICHE DU PROGRAMME NATIONAL SGP	12
2.2.2	LA CONCENTRATION THEMATIQUE	12
2.3	CARTE ILLUSTRANT LA NICHE AGRO-ECOLOGIQUE DU SGP COMORES POUR LA 5 ^{EME} PHASE OPERATIONNELLE	13
2.4	NICHE AGRO-ECOLOGIQUE DU SGP EN RELATION AVEC LES PRIORITES ENVIRONNEMENTALES NATIONALES	15
4.	RÉSULTATS INDICATEURS ET ACTIVITÉS ATTENDUS DU PROGRAMME NATIONAL POUR OP5	19
5.	PLAN DE SUIVI ET EVALUATION	20
5.1	PLAN DE SUIVI & EVALUATION DU PORTEFEUILLE DE PROJETS INDIVIDUELS.....	20
5.2	PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES A LA CONCEPTION D.U PROJET, AU SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ET A LA REDACTION DES DIVERS RAPPORTS.....	22
5.3	STRATEGIE DE CONSOLIDATION DES RESULTATS DES PROJETS AU NIVEAU DE L'ENSEMBLE DU PORTEFEUILLE DU PROGRAMME NATIONAL.	23
6.	PLAN DE GESTION DES CONNAISSANCES	23
6.1.	DOCUMENTATION ET CAPITALISATION DES LEÇONS APPRISES ET DES MEILLEURES PRATIQUES	23
6.2	UTILISATION DES CONNAISSANCES ACQUISES POUR INFORMER ET INFLUENCER LES POLITIQUES	24
6.3	REPLICATION ET EXTENSION DES LEÇONS APPRISES ET DES MEILLEURES PRATIQUES TIREES DES PROJETS FINANCES PAR LE SGP.....	24
7.	PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES	25
7.1.	PLAN DE DURABILITE DU SGP COMORES.....	25
7.2.	PLAN DE DEVELOPPEMENT DES SYNERGIES.....	25
	ANNEXE 1: INDICATEURS AU NIVEAU DES PROJETS POUR OP 5	27

1. Contexte sommaire du GEF SGP à l'Union des Comores

1.1 Historique du SGP aux Comores et les résultats obtenus

L'Union des Comores a bénéficié depuis plus d'une décennie des financements du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) ou Global Environment Facility (GEF) pour les projets de grande, moyenne et petite taille. Le pays a obtenu d'autres appuis du FEM à travers des activités habilitantes en vue d'aider le pays à la formulation des stratégies ou des outils de planification nationale; à la préparation des communications nationales; ou encore à l'élaboration des diagnostics et la réalisation des inventaires.

Pour ce qui est du Programme de Micro financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/PNUD/FEM) communément appelé GEF Small Grants Programme (SGP), les principaux repères à retenir de son intervention et de sa présence aux Comores sont:

- 2006 : Année de démarrage du SGP/PMF au Comores avec l'élaboration et la validation de la Stratégie Nationale du Programme par le Comité National de Pilotage (CNP) et les partenaires techniques et financiers ainsi que ceux de la contre partie nationale, la mise en place du dispositif opérationnel (la coordination, le comité national du pilotage, identification des stratégies et méthodes de la participation des communautés, articulation du Programme aux priorités nationales, identification des zones de concentration géographiques, adhésion des communautés et des partenaires au Programme...);

- La quatrième phase opérationnelle (OP4) du SGP Comores de 2007 à 2010 : le PMF a reçu une allocation totale de 750 000 \$ US de subventions inclus 150 000\$ US de la phase opérationnelle (OP3) ; (soit environ 265 500 000 Frs CFA) accordés à 26 projets. Ces projets pilotes ont consolidés les actions de protection de l'environnement avec le développement d'activités génératrices de revenus aux populations issues des villages environnants des aires protégées nationales. Ces financements ont permis entre autre de donner une assise nationale et une reconnaissance de l'action du SGP Comores par les partenaires au développement ainsi que les Organisations de la Société Civiles (OSC), l'établissement des relations de partenariat pour le cofinancement des projets avec le Projet Co-développement de l'Ambassade de France, le projet Wiolab de la convention de Nairobi, l'Ambassade d'Australie basée à Maurice à travers son agence AusAID; et du PNUD Comores.

Les résultats obtenus dans certains projets novateurs ont également permis l'extension ou la réplique de certaines idées de projets financés par le SGP Comores. C'est le cas d'un projet de fabrication foyers et fours améliorés polyvalent à Sima à Anjouan qui a été répliqué à Mohéli et à la Grande-Comore au vue de ses résultats satisfaisants (diminution de consommation de bois de chauffe, de la fumée, possibilité de développement de la pâtisserie locale, réduction de la corvée domestique pour les femmes ...etc.).

Cette quatrième période du profil historique du programme a permis de :

- vulgariser les techniques de fabrication de foyers et fours améliorés en milieu rural;
- renforcer les capacités de reboisement des populations et de restaurer la couverture végétale sur près de 20 ha dans la zone de cuvette à Anjouan;

- Protéger la zone forestière de Mlédjélé, le bassin versant Ouest du Karthala et la forêt de Nyoubadjou par la mise en place des accords de cogestion avec les communautés locales, la reforestation naturelle et anthropique, le reboisement communautaire des bassins versant et des rivières, la lutte contre les plantes envahissantes, et la valorisation des parcelles communautaires pour l'agriculture vivrière et durable;
Protéger le littoral et les espèces migratrices en particulier les tortues marines;
- La valorisation des écosystèmes forestier et marine par l'aménagement des bungalows et la réhabilitation des chambres d'hôte pour la promotion de l'écotourisme rural;
- la Revegetalisation des mangroves de Bimbin et la gestion des ordures dans certaines communes (Bimbinià-Anjouan et La commune de Ntsoudjini à Ngazidja);
- Développer des activités génératrices de revenus au bénéfice des villages riveraines des futures aires protégées dans les domaines du maraichage, de la pêche rentable et durable, de l'élevage caprin.

Pour accroître la visibilité du programme, plusieurs aspects de ces résultats ont fait l'objet de nombreuses présentations, visites, aussi bien du bureau national du PNUD, du CNP et des universitaires. Des articles ont été également rédigés dans les journaux d'envergure nationale. Des histoires d'expériences réussies ont été publiées.

1.2 Partenariats importants et sources de cofinancements existantes

Pour la phase OP5 du GEF, le SGP Comores a été classé dans la catégorie I du SGP pour les PMA (Pays les Moins Avancés) et PIED (Petit Etat Insulaire en voie de Développement); cette catégorie donne droit à une allocation CORE de 1 200,000 US \$ pour la période 2011 - 2014.

Pour cette même période, la coordination du SGP n'a ménagé aucun effort pour l'éligibilité du SGP dans les fonds STAR du GEF. Les négociations sont en cours pour recevoir une lettre d'endossement du Point Focal Opérationnel du FEM autorisant également l'affectation d'une partie des fonds du STAR au PMF/FEM. Un accord de principe est acquis, mais le gouvernement estime nécessaire d'organiser le National Portfolio Framework Exercice (NPFE) avant de prononcer un accord définitif.

En outre, avec l'engouement affiché du secteur privé, il est envisagé de susciter l'intérêt et l'appui financier de ces représentants pour le cofinancement de projets pouvant accroître la visibilité des acteurs intéressés. Il s'agit notamment des opérateurs touristiques, la chambre de commerce, et du Patronat (OPACO).

Ces fonds STAR devraient permettre d'appuyer des projets dans les trois domaines focaux du FEM notamment la biodiversité, les changements climatiques et la dégradation des sols. Le SGP Comores ne ménagera aucun effort en vue de rendre effectif son partenariat avec l'Ambassade d'Australie basé à Maurice à travers son agence AusAid par la mobilisation de cofinancement d'environ (400 000 US \$) et d'autres partenaires tels que le PNUD (200 000 US \$) et les projets issues des bailleurs traditionnels (AFD, SNU).

Le SGP Comores travaille dans la complémentarité de ses actions avec des projets du PNUD ayant les objectifs similaires et complémentaires tels que le projet de Gestion Durable des Terres (GDT) et le projet d'appui à la promotion du volontariat et le renforcement des capacités des ONGs et des OCBs pour les OMDs. Il retravaillera en parfaite synergie avec des programmes en cours de démarrage comme le projet d'adaptation au changement climatique de l'eau aux Comores dans le cadre de l'irrigation agricoles et de la gestion citoyenne de l'eau; les projets « Aire protégées et celui de l'adaptation de l'agriculture au changement climatique ».

L'opérationnalisation de cette synergie d'actions permettra non seulement de valoriser les compétences du SGP à travers la capitalisation des leçons apprises ainsi que des meilleures pratiques tirées de la mise en œuvre de projets SGP mais aussi positionner le SGP Comores comme mécanisme de livraison rapide des résultats et d'utilisation des fonds pour le financement des initiatives communautaires de base .

Par ailleurs, le SGP Comores envisage susciter l'intérêt et l'appui financier et technique du projet issu des partenaires traditionnels comme l'Union Européenne (UE), la Banque Mondiale (BM) en vue de développer des projets communs pour l'agriculture, la pêche et l'élevage en milieu rural dans les villages limitrophes des aires protégées.

2 Niche du programme national SGP

2.1 Les conventions au niveau international et ou accords multinationaux et outils de planification au niveau national

L'Union des Comores a signé et/ou ratifié de nombreux instruments internationaux et accords multinationaux en matière d'environnement dont les principaux sont résumés dans le tableau ci dessous. En plus du cadre institutionnel mondial, certaines conventions ont fait l'objet des textes réglementaires et législatifs relatifs à la gestion de l'environnement qui contribue au respect des conventions et traités ratifiées.

Depuis une dizaine d'années, le pays s'est doté des cadres conceptuels, stratégiques et juridiques pour préserver son environnement en adoptant une politique nationale pour l'environnement; un plan d'action environnemental; un cadre juridique pour sa mise en application; la loi-cadre sur l'environnement; et l'arrêté ministériel d'application de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action pour la conservation de la diversité biologique en 2001.

La loi-cadre relative à l'environnement (2000) intègre les concepts nouveaux de développement durable dont la gestion durable des sols, les études d'impact environnemental, la diversité biologique, la protection de l'environnement terrestre et marin, les aires protégées et la pollution. En 2000 et 2001, la loi a été complétée par des textes d'application relatifs aux études d'impact environnemental, à la création du parc marin de Mohéli et à la protection des espèces de faune et de flore. De même, pour cette même période, la loi a été complétée par des amendements permettant la création de fonds environnementaux personnalisés et par des textes d'application relatifs à la création de la première aire protégée des Comores, le parc marin de Mohéli, et à la protection des espèces de faune et de flore.

Parallèlement, depuis 1994 le pays a adhéré à plusieurs conventions internationales relatives à l'environnement, dont la Convention sur la diversité biologique, en plus des conventions concernant les changements climatiques, le commerce international des espèces menacées d'extinction, la protection des zones humides, la lutte contre la désertification, la protection du patrimoine mondial et le droit de la mer.

En outre, les quatre axes de la stratégie de mise en œuvre du Plan Nationale de l'Environnement (PNE) visent la connaissance et la promotion du patrimoine national, ainsi que sa gestion par la protection et la valorisation de la biodiversité et du patrimoine culturel. Le principe de base qui sous-tend la PNE est l'intégration de la dimension environnementale dans la politique et le développement social et économique de l'Union des Comores. Deux objectifs principaux y sont poursuivis, soit la gestion durable et rationnelle des ressources et la définition ou le renforcement des politiques sectorielles. On reconnaît ainsi que l'environnement est un domaine multi sectoriel dont la gestion requiert une approche transversale.

En 1994, le pays adoptait sa Déclaration sur le développement durable. Il convient de noter que la PNE reconnaît qu'une approche participative, la formation des ressources humaines, l'information et la sensibilisation, l'appui institutionnel, l'amélioration des outils législatifs et réglementaires constituent des axes prioritaires et stratégiques d'intervention; mais la conjoncture financière particulièrement difficile que traverse le pays depuis plusieurs années, altère jusqu'à présent leur concrétisation.

Aux Comores, la préservation de l'environnement est perçue comme des contraintes supplémentaires imposées par l'extérieur, à travers des déclarations et conventions internationales, issues des grands forums mondiaux sur lesquels les Comores ont une emprise limitée pour faire valoir leur point de vue, et sans contrepartie réelle et visible.

Cet état d'esprit est accentué par le fait que les initiatives et programmes de gestion de l'environnement développés jusqu'alors ont été financés sur des fonds globaux dédiés à la préservation de l'environnement, ou à travers des conventions internationales, avec comme corollaire la mise en avant des préoccupations surtout globales. L'absence de programmes d'éducation environnementale et de développement des capacités qui permettraient de développer la compréhension des enjeux nationaux et globaux relatifs à l'environnement contribue à aggraver cette situation et enferme toutes les strates de la société comorienne dans une logique de développement classique, qu'il convient de briser.

La situation environnementale de l'Union des Comores requiert une attention urgente. Or, la recherche de solutions et leur mise en œuvre sont entravées par l'insuffisance de ressources financières et humaines requises à cet effet.

Tableau 1. **Liste des conventions multilatérales et des accords en environnement**

Conventions de Rio et les cadres de planification nationaux	Objectifs	Date ou année de ratification
Convention sur la Diversité Biologique (1992)	La conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques et à un transfert des techniques pertinentes et un financement adéquat	1994
Stratégie nationale et plan d'action de la diversité biologique	Conservation de la biodiversité dans des sites de haute densité ; Intégration de la conservation de la biodiversité dans les programmes et activités de production ; Partage équitable des rôles, responsabilités et bénéfices dans la conservation de la biodiversité ; Information et sensibilisation des populations sur l'importance de la biodiversité et la nécessité de sa conservation	2006
Convention Cadre sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES, Washington, 1973)	Protéger certaines espèces en voie d'extinction de la surexploitation par un système de permis d'importation et d'exportation	1994
Convention sur les Changements Climatiques (New York, 1992)	Stabiliser les concentrations des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation dangereuse du système climatique.	1994
Première communication Nationale sur les Changements Climatiques	Contribuer à réduire les effets néfastes des changements climatiques sur les moyens de subsistance des populations et les zones les plus vulnérables et d'accroître ainsi leur capacité de résistance aux modifications et à la variabilité climatique	2002
Convention sur la protection des zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine (Ramsar, 1971)	Empêcher que les zones humides ne fassent l'objet d'empiètements ou de pertes progressifs, étant donné les fonctions écologiques fondamentales des zones humides et de leur valeur économique, culturelle, scientifique et récréative.	1994
Convention régionale pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et côtier de l'Afrique orientale (Nairobi, 1985)	Protéger et gérer le milieu marin et les zones côtières de la région de l'Afrique orientale.	1994
Convention pour la protection de la couche d'ozone (Vienne, 1985)	Protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes des modifications de la couche d'ozone	1994

Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Paris, 1972)	Établir un système efficace de protection collective du patrimoine culturel et naturel d'une valeur universelle exceptionnelle, sur une base permanente et en adoptant des méthodes scientifiques modernes	Comores complété les procédures d'adhésion
Convention sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (Bale, 1989)	Définir les obligations des États Parties en vue de : a) réduire les mouvements transfrontières de déchets b) réduire au minimum la production et la toxicité des déchets dangereux et assurer leur gestion écologiquement rationnelle; c) aider les pays en voie de développement à assurer la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux	1994
Convention sur le droit de la mer (Montego Bay, 1982)	Créer un ordre juridique complet pour les mers et les océans et, du point de vue du milieu, établir des règles concrètes concernant les normes environnementales ainsi que les dispositions d'application concernant la pollution du milieu marin.	1994
Le Programme d'action stratégique pour la protection de l'environnement marin et côtier de l'océan Indien occidental contre les activités et sources de pollution terrestres (IW SAP for WioLAB)	Les habitats côtiers critiques soient protégés, restaurés et gérés pour une exploitation durable ; La qualité de l'eau soit conforme aux normes internationales ; et les écoulements fluviaux soient gérés de manière rationnelle et durable	2009
Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse	Combattre la désertification et réduire les effets de la sécheresse des pays touchés par la mise en œuvre de mesures apportées à tous les niveaux avec l'appui de la coopération internationale et le partenariat dans le cadre d'une approche intégrée conformément à l'Agenda 21 en vue de contribuer au développement durable dans ces régions.	1998
Convention de Stockholm	La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants est un traité mondial visant à protéger la santé humaine et l'environnement des produits chimiques qui demeurent intacts dans l'environnement	2006

2.2 Mise en œuvre des priorités nationales par les organisations de la société civile en conformité avec les priorités stratégiques du GEF – 5

Malgré l'engagement du gouvernement, la société comorienne dans son ensemble ne perçoit pas sa responsabilité envers l'environnement national et encore moins mondial. Il en est de même pour ce qui concerne les enjeux en présence que le pays devait défendre et promouvoir.

Conciliant les priorités nationales et celles des communautés, au regard des défis que sous-tendent la problématique de préservation de l'environnement dans une perspective de développement durable, aux Comores, trois enjeux majeurs se profilent à travers la définition du contenu des différents programmes prioritaires :

- i) inscrire les mesures de préservation de l'environnement préconisées dans une perspective de développement durable;
- ii) contribuer, au travers des solutions environnementales, à la réduction de la pauvreté en solutionnant durablement des problèmes de « mal développement », affectant le bien-être des populations;
- iii) Matérialiser le caractère transversal et multidimensionnel de la problématique environnementale dans un contexte où la vision dominante était jusque là très sectorielle.

Cette option sous-tend le SGP Comores à adopter une approche intégrée qui se traduit par une prise en compte systématique et simultanée des contraintes et des opportunités économiques, sociales et écologiques.

A cet effet, l'intervention du SGP doit systématiquement intégrer les principaux défis liés à (i) la dégradation des ressources naturelles, (ii) la perte de diversité biologique, (iii) le dérèglement climatique, (iv) l'aménagement urbain, (v) l'exploitation durable des ressources naturelles, (vi) les compromis à réaliser entre la préservation de l'environnement et la lutte contre la pauvreté, ainsi que les interactions entre les problèmes socio économiques et environnementaux.

Pour la phase OP5, le SGP Comores mettra un accent particulier sur l'approche « zones de concentration géographique et thématique » initié depuis son démarrage dans le cadre d'une approche-programme. Cette approche nous a permis de travailler avec les communautés environnantes de ces 6 aires en partenariat avec certains projets et programme nationaux.

La société civile doit être renforcée en ressources humaines qualifiées pour pouvoir jouer son rôle d'interface et d'intermédiaire privilégiés auprès des bailleurs en vue de mobiliser les ressources financières complémentaires aux activités du SGP Comores. Sur ce principe, le SGP compte appuyer l'émergence et la professionnalisation des réseaux d'ONGs Comores en vue de permettre aux organisations de la société civile de jouer pleinement leur rôle dans le développement durable.

2.2.1 La concentration géographique

La concentration géographique a été motivée par le désir ou le souci d'intensifier l'impact des projets tout en concentrant les efforts de suivi. Comme pour la phase opérationnelle précédente, ce principe sera maintenu pour la phase OP5. Les projets seront donc identifiés dans les régions où le potentiel biologique offre les meilleures conditions de réalisation des objectifs du FEM.

Dans ces régions, et conformément à l'analyse faite, les projets à financer couvriront l'ensemble des domaines d'intervention du Programme. L'accent sera de préférence mis sur des projets intégrés du point de vue thématique et susceptibles de générer des effets synergétiques dans un même espace géographique.

Dans l'île de Grande Comores, la forêt du Mont Karthala et la zone cœlacanthe :

Le Karthala présente un intérêt global en raison de sa diversité exceptionnelle et du fort taux d'endémisme de ses espèces végétales et animales.

La zone de cœlacanthe constitue un site d'importance mondiale dans la zone marine et côtière du sud-ouest de la Grande Comores. En effet, dans les fonds marins, les grottes volcaniques situées à proximité des côtes abritent le fameux cœlacanthe (*Latimeria chalumnae*), fossile vivant, espèce endémique et menacée d'extinction qui présente un intérêt écologique et scientifique à l'échelle mondiale et une forte fréquentation par les baleines et les dauphins (*Stenella longirostris*, classé à faible risque), le Grand dauphin (*Tursiops truncatus*) et le Dauphin tacheté (*Stenella attenuata*, classé à faible risque).

Dans île d'Anjouan : le massif du mont Ntringui et la péninsule de Bimbini

Le Mont Ntringui, forêts résiduelles d'Anjouan présentent un intérêt élevé en termes de biodiversité puisqu'elles abritent des espèces endémiques et menacées d'extinction. On observe une très grande richesse en orchidées et en sélaginelles et la présence de fougères arborescentes et de la bruyère arborescente *Philippia*, deux espèces de chauve-souris géantes endémiques aux Comores et plusieurs espèces d'oiseaux, de poissons et de reptiles (Le lémurien mongoz (*Eulemur mongoz*) ainsi que le lac Dzilandze.

La péninsule de Bimbini, zone marine et côtière abrite une biodiversité riche, à la fois au niveau des écosystèmes (mangrove, récifs coralliens frangeants développés, plages autrefois utilisées par les tortues comme sites de ponte, herbiers sous-marins très développés qui servent d'habitat et de site d'alimentation pour de nombreuses espèces, dont les tortues marines *Chelonia mydas* et le dugong .

Dans l'île de Mohéli : le Parc Marin de Mohéli (PMM) et la forêt de Mlédjélé

La première aire protégée marine créée aux Comores en 2001 inclut les îlots de Nioumachoua. Ceux-ci forment un magnifique ensemble sur le plan écologique mais aussi sur le plan esthétique et présentent de ce fait un potentiel scientifique et récréatif très important. Lieu important de fréquentation et de reproduction d'espèces migratrices menacées d'extinction comme les tortues marines, la zone du parc abrite différents types d'habitats : plages de sable corallien, de sable d'origine volcanique, de galets; des mangroves; de grands îlots de végétation terrestre; des récifs coralliens de type frangeant.

Le parc intègre les aires adjacentes terrestres qui sont essentielles pour l'intégrité de la biodiversité de la zone, notamment le lac Dziani-Boundouni, classé comme site humide d'importance internationale au titre de la convention de Ramsar en raison de la forte diversité d'oiseaux aquatiques, notamment une importante population de grèbes (*Tachybaptus ruficollis*).

La forêt de Mlédjélé est l'habitat de plusieurs espèces menacées dont le lémurien mongoz (*Eulemur mongoz*). Cette forêt est classée comme Zone d'importance mondiale pour la conservation des oiseaux (Safford, 2001). Elle abrite des espèces endémiques et menacées d'extinction comme la Roussette de Livingstone (*Pteropus livingstonii*), le lémurien *Eulemur mongoz*, deux espèces d'oiseaux endémiques à l'île de Mohéli, le Petit-duc de Mohéli (*Otus moheliensis*) et la Fauvette de Mohéli (*Nesillas mariaae*),

Pour une meilleure visibilité du SGP, et une meilleure appropriation des leçons apprises et des bonnes pratiques, le CNP a jugé assez pertinent d'intégrer quelques actions pilotes dans les principales villes des Comores à savoir Moroni, Mutsamudu et Fomboni. Cette

stratégie permettra une répliation des bonnes initiatives dans d'autres zones non couvertes par le SGP à travers une mobilisation des fonds communautaires.

2.2.2 La concentration thématique et priorités nationales

Le tourisme est l'un des thèmes transversal retenu du fait de la beauté des paysages, le caractère relativement « vierge » des milieux naturels, la diversité des écosystèmes et la présence d'espèces exceptionnelles et uniques de faune et de flore, les plages de sable corallien sont tous des atouts précieux dont la valorisation pourrait engendrer d'importants bénéfices pour le pays. Plus de 45 sites d'intérêt touristique ont été recensés (flore et faune, sites archéologiques, édifices religieux, édifices liés aux anciens sultanats, des fortifications et des sépultures). La valorisation éco-touristique d'une zone par le SGP s'inscrit systématiquement sur la valorisation économique de la biodiversité en relation avec la protection des écosystèmes et de leurs ressources.

Partant de l'analyse précédente des outils de planification nationaux, notamment dans le secteur de l'environnement, les objectifs prioritaires retenus par le gouvernement sont les suivants :

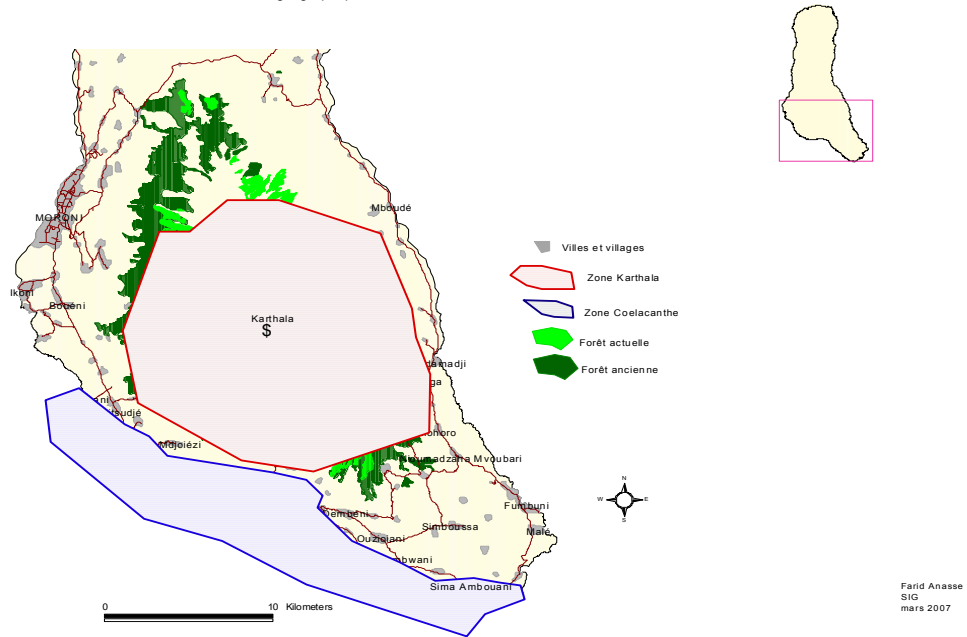
- La préservation des ressources naturelles et développement d'activités économiques reliées à la valorisation de la richesse de la faune et de la flore
- Maintien d'un sol fertile, restauration des sols et gestion durable des ressources forestières
- la lutte contre les changements climatiques
- La mise en place d'un mécanisme de financement durable de l'environnement
- Mise en place d'une politique de gestion intégrée des zones côtières
- L'assainissement des zones urbaines
- L'accroissement de l'accès à l'eau potable et gestion durable de la ressource

2.3 Carte illustrant la niche agro-écologique du SGP Comores pour la 5^{ème} Phase Opérationnelle

Zone d'intervention du SGP à Mohéli : Parc Marin de Mohéli

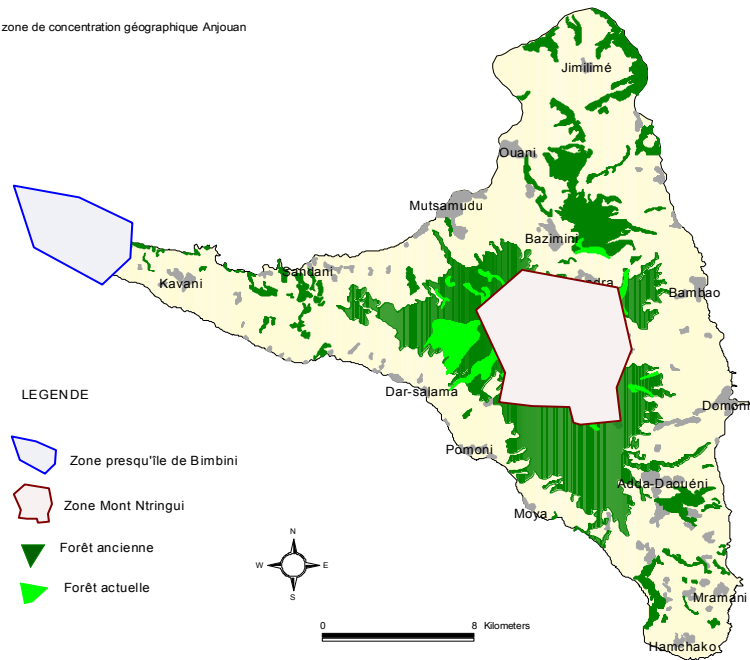
Zone d'intervention du SGP en Grande Comores : La forêt de Karthala et la zone du Cœlacanthe

Localisation des zones de concentration géographique à la Grande comore



Zone d'intervention du SGP à Anjouan : La forêt du Mont Ntringui et la péninsule de Bimbini

Carte localisation zone de concentration géographique Anjouan



2.4 Niche agro-écologique du SGP en relation avec les priorités environnementales nationales

Tableau 2. Cohérence entre les objectifs du SGP Comores et les priorités nationales

OP5 project objectives	Priorités Nationales	Niche du SGP Comores
<u>Objectif Immédiat n°1 du SGP en OP5:</u> Améliorer la durabilité des aires protégées et des aires de conservation autochtones et communautaires par le biais d'actions communautaires	Actions de conservation visant à réduire la pression sur les espèces et les ressources endémiques, rares ou vulnérables, et celles dont l'exploitation n'est pas durable ou dont on suspecte la surexploitation.	Trois Zone d'aires protégées terrestres
<u>Objectif Immédiat n°2 du SGP en OP5:</u> Intégrer la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable dans les systèmes de production des paysages, des aires marines et autres secteurs à travers des initiatives et actions communautaires	Gérer les écosystèmes et les habitats à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées afin d'assurer leur conservation et leur exploitation durable. Les projets de biodiversité (y compris ceux d'écotourisme) seront essentiellement concentrés autour des zones à biodiversité menacées. Des projets liés à la préservation des espèces endémiques et de forte potentielles économiques, à la biodiversité marine, agricole, à l'agroforesterie, et d'autres projets stratégiques basés sur une multitude de partenaires seront considérés dans des zones spécifiques.	Trois Zone d'aires protégées marines
<u>Objectif Immédiat n°3 du SGP en OP5:</u> Promouvoir la démonstration, le développement et le transfert des technologies à faible émission de carbone au niveau communautaire	Des projets orientés vers l'utilisation des énergies éoliennes, solaires pour le pompage de l'eau, l'hydroélectrique, les infrastructures sociales ou dans les petites unités de transformation agricoles, la conservation des productions (séchage et réfrigération) et l'accès à la télévision nationale des communautés. D'autres technologies de conservation et d'efficacité énergétique ainsi que des mesures d'adaptation	Dans toutes les 6 aires marines et terrestres
<u>Objectif Immédiat n°5 du SGP en OP5:</u> Soutenir la conservation et la valorisation des stocks de carbone par une gestion durable et la mise à l'épreuve du climat de l'utilisation des terres, des changements d'affectation des terres et de la foresterie	Actions essentiellement orientées vers la plantation d'arbres à haut potentiel de séquestration de carbone permettant de réduire ou d'éviter les émissions de gaz à effet de serre dans le domaine de la gestion de l'utilisation des sols et de Revegetalisation des mangroves	Zone des Hauts Plateaux, les bassins et Zone de Forêt
<u>Objectif Immédiat n°6 du SGP en OP5:</u> Maintenir ou améliorer le flux des services environnementaux des agro-écosystèmes et des écosystèmes forestiers afin d'assurer les moyens de subsistance des communautés locales	Agroforesterie pour la gestion intégrée des ressources naturelles dans les systèmes combinant agriculture et embocagement, élevage, gestion de bassin versants Réduction de la vulnérabilité des agro-écosystèmes et des écosystèmes forestiers au changement climatique et aux autres effets induits par l'action de l'homme	Zone des Hauts Plateaux

<p><u>Objectif Immédiat n°7 du SGP en OP5:</u> Réduire au niveau communautaire les pressions en termes d'utilisations concurrentes des terres (dans les paysages au sens large)</p>	<p>Approche intégrée pour la fertilité des sols (embocagement) et la gestion citoyenne de l'eau</p> <p>Actions et pratiques améliorées au niveau communautaire, pour des impacts négatifs réduits par la gestion et l'utilisation des terres de l'agro-écosystème et des écosystèmes forestiers</p>	
<p><u>Objectif Immédiat n°9 du SGP en OP5:</u> Promouvoir et soutenir la mise à l'écart des polluants organiques persistants et des produits chimiques de préoccupation mondiale au niveau communautaire</p>	<p>Actions visant à éviter la pollution et la contamination des points d'eau, sur l'utilisation des intrants homologués non polluants et la promotion de l'agro biodiversité.</p>	<p>Bassins versants et zones potentielles maraichères dans les aires protégées</p>
<p><u>Objectif Immédiat n°10 du SGP en OP5:</u> Améliorer et renforcer les capacités des Organisations de la Société Civile (en particulier les organisations communautaires et celles des peuples autochtones) pour les amener à s'engager dans des processus consultatifs, à appliquer la gestion des connaissances pour assurer des flux adéquats d'information, appliquer les directives des conventions, suivre et évaluer les impacts environnementaux et les tendances</p>	<p>Actions de renforcement de capacités dans la création, approbation des microprojets sociocommunautaires par le CNP et les OSC.</p> <p>Projets pilotes de renforcement des capacités dans la gestion des déchets dans les villes principales villes des Comores.</p>	<p>Zone d'aires protégées</p> <p>Principales villes</p>
<p><u>Résultats Transversaux:</u> Réduction de la pauvreté, amélioration des moyens de subsistance et le genre</p>	<p>Actions de lutte contre la pauvreté en synergie avec les programmes finançant les activités génératrices de revenus pour les populations autochtones et les personnes marginalisées (personnes handicapées, jeunesse, personnes vivants avec le VIH).</p>	<p>Dans les 6 zones d'aires protégées</p>

3) Résultats sur le développement des capacités, réduction de la pauvreté et la prise en compte du genre au SGP

L'un des objectifs les plus importants du SGP Comores est de renforcer les capacités de la société civile à s'engager et à répondre aux principaux défis environnementaux. Étant donné que le profil de statut d'ONG et d'OCB est confus, leur capacité est souvent limitée, le soutien au développement des capacités de ces derniers est essentiel pour cette phase FEM5. Il faudra par ailleurs mettre l'accent sur la promotion de l'engagement de la société civile dans les processus consultatifs; générant l'accès sur l'utilisation des informations et des connaissances, le soutien des processus participatifs dans les politiques et l'élaboration des lois, la sensibilisation et le soutien pour la mise en œuvre des directives de la Convention et le suivi et l'évaluation des impacts environnementaux et les tendances.

Le PMF/FEM appuiera les activités de développement des capacités visant à contribuer et à renforcer les capacités des parties prenantes travers :

- Organisation et la promotion des processus consultatifs dans les réunions des comités de pilotage national ;
- La participation à des consultations au niveau local, la promotion des dialogues et des ateliers ;
- Participation à la circonscription du FEM au niveau des ateliers ;
- Promotion et la participation des communautés à des conférences nationales et internationales

Le SGP Comores continuera son appui technique pour le renforcement des capacités organisationnelles, institutionnelles et techniques fournis aux ONGs et OCBs dans la conception, formulation et suivi-évaluation des projets. Cet appui se poursuivra lors des missions de Suivi et Evaluation effectuée pendant la mise en œuvre du projet, de façon à rendre plus efficace et opérationnel l'exécution des projets. La coordination du programme ne ménagera aucun effort pour la consolidation des réseaux des bénéficiaires des projets SGP en vue faciliter le partage des informations sur les meilleures pratiques à travers des visites d'échanges entre pairs tout en contribuant à la diffusion de l'information sur les leçons apprises.

Par ailleurs, le programme national va accompagner la formulation et la mise en œuvre de projets permettant aux communautés à la base ainsi qu'aux populations défavorisées (pêcheurs traditionnels, paysans venant des zones réglementées et exploitants forestiers délocalisés, d'assoir des changements d'attitudes pour un meilleur impact environnemental.

Avec la démarche contractuelle liant la protection de l'environnement à la réduction de la pauvreté à travers le développement d'activités génératrices de revenus, le programme misera le partenariat avec d'autres programmes et projets similaires ayant les objectifs communs et les mêmes approches communautaires pour une meilleure visibilité et complémentarité des actions de terrains.

En ce qui concerne les droits humains, le PMF/FEM 5 misera sur les initiatives qui permettent la participation active des communautés à l'effort de protection de l'environnement Mondial et qui mettent à leur disposition des moyens et des outils

d'amélioration de leurs conditions de vie. Dès lors leur droit à un meilleur niveau de vie et surtout à la valorisation du savoir faire sera de mise.

En application des engagements internationaux, les droits de l'enfant et des jeunes feront l'objet d'une attention particulière. Certains ONG s'investissent dans la protection des droits de l'enfant et de la femme, considérés comme les couches vulnérables de la société. Sur ce, des actions de sensibilisation et de formation permettant une plus grande prise en compte des droits des populations, celles du milieu rural en particulier à vivre dans un environnement sain seront menées. En outre l'accès équitable des populations vulnérables et par conséquent ayant de faibles revenus au financement du FEM/ONG leur permettra de réaliser des actions concrètes de gestion durable de leur environnement

Quat à la promotion de l'équité du genre, celle-ci reste une préoccupation pour le Micro-FEM; Les projets doivent intégrés dans leur cycle l'implication des femmes aux différentes phases d'élaboration et de mise en œuvre de micro projets. L'évaluation des projets exclusivement conçus et réalisés par les groupes féminins doit représenter un pourcentage de plus de 40% du volume des projets. D'une manière générale, les projets à même de renforcer le rôle de la femme et des jeunes au sein des associations locales seront encouragés et prioritaires.

Avec les nouvelles mesures de la décentralisation relatives au décret N° 11-148 :PR portant sur promulgation de la loi n° 11/006/AU/ du 02 mai 20011 sur la nouvelle configuration des mairies au niveau national, les futures Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) constitueront des interfaces privilégiées et des partenaires techniques et financiers qui permettront de :

- Mieux cibler les populations pauvres et la mise en œuvre à leur profit des mesures et actions de réduction de la pauvreté en lien avec la protection de l'environnement au niveau local et national;
- Renforcer les capacités des ONG et OCBs en partenariat avec les CTD;
- Financer des projets communs sur l'écotourisme, la gestion de déchets, le développement agricoles, l'arboriculture et des activités génératrices de Revenus (AGR).

Au niveau de l'autonomisation des acteurs, la mise en réseau des projets SGP sera prioritaire avec un volet majeur sur l'évaluation de l'exécution des projets par les différents réseaux. Ces programmes seront appuyés par le renforcement des capacités des OCBs et des membres des réseaux. La société civile doit être renforcée en ressources humaines qualifiées pour pouvoir jouer son rôle d'interface et d'intermédiaire privilégié auprès des bailleurs en vue de mobiliser les ressources financières complémentaires aux activités du SGP Comores.

Par ailleurs, l'application de l'approche genre permettra une meilleure prise en compte des groupes vulnérables et marginalisés. En termes d'autonomisation des femmes, l'accent sera mis sur des projets visant l'implication des femmes des communautés riveraines des aires protégées dans les activités générant des moyens de subsistance durable et qui sont en général menées par les hommes.

4) Résultats indicateurs et activités attendus du programme national pour OP5

Tableau 3. Cadre logique des Résultats attendus

Outcomes (Résultats attendus)	Indicateurs	Moyens de verification	Activités
<i>Résultat 1.1 du SGP pour la Biodiversité: Amélioration au niveau communautaire des actions et des pratiques, et réduction des impacts négatifs sur les ressources de la biodiversité dans et autour des aires protégées et des aires de conservation autochtones et communautaires</i>	Au moins 100 ha dans les zones d'aires protégées (AP) gérés par les communautés limitrophes ont positivement influencés la gestion de la biodiversité Plus de 10 villages hors zone AP ont intégrés des bonnes pratiques	Base de données du SGP, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi. Études de cas des projets	6 projets
<i>Résultat 2.1 du SGP pour la Biodiversité: Amélioration au niveau communautaire de l'utilisation durable de la biodiversité dans les paysages de production / marins grâce aux initiatives communautaires, cadres normatifs et autres mécanismes du marché, y compris les normes environnementales reconnues qui tiennent compte de la biodiversité.</i>	Au moins 100 hectares de secteurs de production terrestres ou marins appliquant des pratiques d'utilisation durable, tiennent compte des normes standards de protection de la biodiversité	Base de données du SGP, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi. Études de cas des projets	4 projets
<i>Résultat 3.1 du SGP sur les Changements Climatiques: technologies innovantes à faibles émissions de GES déployées avec succès et démontrées à l'échelle communautaire</i>	Au moins 1000 membres de dont 800 jeunes et femmes des communautés cibles démontrant des capacités d'utilisation des technologies à faibles émissions de GES	Base de données du SGP, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi. Études de cas des projets	5 projets
<i>Résultat 5.1 du SGP sur les Changements Climatiques: L'utilisation durable des terres, le changement d'utilisation des terres, ainsi que les pratiques de gestion forestière et celles contre les changements climatiques adoptées à l'échelon communautaire pour les systèmes d'utilisation des terres de type forestières ou non.</i>	Au moins 40 hectares de terres forestières ou des bassins versants sous un meilleur système de défense restauration sols, ou reboisement communautaires et des pratiques contre les changements climatiques	Base de données du SGP, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi. Études de cas des projets	3 projets
<i>Résultat 6.1 du SGP sur la dégradation des terres: Amélioration au niveau communautaire des actions et des pratiques, impacts négatifs réduits sur les écosystèmes agricoles et forestiers, démonstration faite de la capacité des services éco systémiques à maintenir la fonctionnalité des écosystèmes</i>	Au moins 500 paysans formés sur les techniques, 50 Hectares de terres sous pratiques de gestion durable des forêts, ou gestion agricole et de l'eau	Base de données du SGP, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi. Études de cas des projets	5 projets
<i>Résultat 7.1 du SGP sur la dégradation des terres: Amélioration au niveau communautaire des actions et des pratiques, et de réduire les impacts</i>	Au moins 400 personnes de différentes communautés cibles ont adopté des pratiques de gestion durable des terres et des forêts	Base de données du SGP, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi.	3 projets

<i>négatifs dans les frontières de l'utilisation des terres des agro-écosystèmes et écosystèmes forestiers (rural / urbain, agriculture / forêt)</i>		Études de cas des projets	
<i>Résultat 9.1 du SGP sur les POPs et produits chimiques: Amélioration des initiatives et actions communautaires visant à prévenir, réduire et éliminer les POP, les produits chimiques nocifs et d'autres polluants, gestion des sites contaminés de manière écologiquement rationnelle, et atténuation de la contamination de l'environnement</i>	<i>tonnes de déchets solides dont la combustion a été empêchée par des méthodes d'élimination alternatives 100 Kilogrammes de produits chimiques nocifs dont l'utilisation ou la libération a été évitée</i>	<i>Base de données du SGP, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi. Études de cas des projets</i>	<i>1 Projets</i>
<i>Résultat 10.1 du SGP sur le Développement des capacités: La participation active du Comité National de Pilotage aux réunions de haut niveau dans les zones d'intervention du GEF au niveau national</i>	Au moins 2 membres du CNP participent aux réunions décisives du GEF au niveau national Au moins 10 ONGs/OCBs formées ou légalisées	Base de données du SGP, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi. Études de cas des projets	2 projets
<i>Résultat transversaux : améliorer les moyens de subsistance à travers une augmentation des bénéfices locaux générés à partir des ressources environnementales et la prise en compte du genre dans des initiatives communautaires de préservation de l'environnement.</i>	Au moins 50% des projets financés, 70% de participants et de bénéficiaires ciblés sont des femmes Dans au moins 50% des projets financés, une analyse socio-économique est réalisée	Base de données du SGP, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi. Études de cas des projets	2 projets

5. Plan de Suivi et Evaluation

La nature quelque peu complexe des domaines focaux du SGP impose la mise en place d'un dispositif d'outils de suivi rigoureux pour assurer une bonne exécution de ce programme conformément à la présente stratégie et aux directives opérationnelles du SGP. Il convient donc d'élaborer un cadre logique, un plan opérationnel, un cadre partenarial et surtout de veiller à l'utilisation effective et efficace de ces différents outils.

En outre, à défaut des responsables techniques au niveau des îles pour le SGP, la coordination fera recours à certains RUTI des projets du PNUD pour le suivi des projets complémentaires ou similaires à leurs interventions.

5.1 Plan de Suivi & Evaluation du portefeuille de projets individuels

La mise en œuvre de la Phase OP5 nécessite la mise en place d'un dispositif d'outils de suivi rigoureux pour assurer une bonne exécution des projets et du programme conformément aux résultats attendus et de leurs impacts dans l'atteinte des objectifs environnementaux au niveau national et mondial. Le suivi et le rapportage sont ainsi des éléments-clés dans cette démarche car ils doivent permettre de mieux suivre et d'évaluer les résultats et de documenter et disséminer les résultats et leçons apprises.

Dans le cadre du suivi-évaluation des microprojets communautaires du SGP et du programme: La Coordination envisage de mettre en place une stratégie basée sur l'approche participative par :

- L'assistance technique et le renforcement de capacités des ONGs et des communautés pour mieux identifier et finaliser leurs idées de projet;
- L'instauration systématique des outils de suivi et d'auto évaluation à chacune des étapes d'élaboration et de mise en œuvre de projets. Il s'agit de réaliser une visite du site pour expliquer la démarche de gestion axée sur les résultats et vérifier sur le terrain sa prise en compte dans les projets avant leur examen par le CNP;

Les principaux éléments à voir avec les populations sont les suivants:

- les indicateurs de la situation de référence (dans les domaines de l'environnement, de la réduction de la pauvreté et de l'autonomisation des bénéficiaires) ; les indicateurs de résultats à court terme (produits), à moyen terme (effets) et à long terme (impacts) ainsi que d'évaluation des résultats et impacts;
- Le plan participatif de suivi du projet. Il s'agit de réaliser une planification opérationnelle des activités de chaque projet et le réactualiser lors des missions de suivi de la coordination du SGP dans les îles.

Pendant l'exécution du projet : Des missions trimestrielles de suivi de projets seront organisées pour vérifier la pertinence et l'exactitude du contenu des rapports d'activités et financiers trimestriels envoyés par les ONG/ OCB au programme. Ces missions connaîtront la participation du personnel du programme, des représentants du CNP, d'un représentant du PNUD, d'un représentant du gouvernement. Lors de ces missions, l'accent sera mis sur le suivi participatif des indicateurs. Des outils de suivi & évaluation empruntés de la Méthode Active de Recherche Participative (MARP) seront utilisés au besoin.

Aussi, chaque ONG/OCB en concertation avec la coordination du SGP désigne, un consultant externe qui rédige deux fois par an un rapport de suivi & évaluation adressé au programme. Ces rapports sont confrontés avec ceux envoyés par l'ONGs/OCBs et utilisés comme document pour ouvrir des échanges aussi bien avec l'ONGs/OCBs que les bénéficiaires.

- La mise en place d'un système de capitalisation et de synthèse de toutes les réunions, rencontres, ateliers, rapports de mission, rapports d'avancement des projets, rapports financiers trimestriels. Des missions classiques trimestrielles de suivi de projets ainsi que des missions d'évaluation seront organisées pour vérifier les rapports d'activités et financiers reçus. Lors de ces missions, l'accent sera mis sur le suivi des indicateurs et le suivi d'atteinte des résultats escomptés.
- La définition des indicateurs de performance pour évaluer l'ensemble des activités du SGP et la compilation des leçons tirées sur les projets sous forme de meilleures pratiques

A la fin du projet: Une visite d'évaluation finale organisée avec l'assistance d'un auditeur sera effectuée et les recommandations des Etudes Ex Post seront utilisées pour continuer à assurer le suivi des résultats sur le long terme (impacts). Pour ce faire, il s'agira d'inclure les projets achevés dans le planning de suivi des projets en cours d'exécution et ceci suivant une fréquence moins rapprochée.

5.2 Participation des parties prenantes à la conception du projet, au suivi de la mise en œuvre du projet et à la rédaction des divers rapports

Tableau 4. Plan de Suivi et Evaluation à l'échelle du projet communautaire

Niveau individuel du projet SGP		
Activité de Suivi & Evaluation	Parties Responsables	Périodicité
Suivi du projet de manière participative	Bénéficiaires	Pendant la durée du projet
Collecte des données de base ²	Bénéficiaires, Coordonnateur National, CNP	Pendant la phase de conception du projet et la phase de formulation de la proposition de projet
Deux ou trois rapports d'étapes et de rapports financiers (<i>en fonction du calendrier de décaissement convenu par les parties</i>)	Bénéficiaires, Coordonnateur National, Assistant de Programme	A toute demande de décaissement de fonds
Plan de travail du projet	Bénéficiaires, Coordonnateur National, Assistant de Programme RUTI des projets PNUD	Pendant la durée du projet
Visite du site ciblé par la proposition de projet (<i>si nécessaire / effectivité des coûts</i> ³)	Coordonnateur National, CNP RUTI	Avant l'approbation du projet, comme cela se doit
Visite de suivi de la mise en œuvre du projet dans son site (<i>si nécessaire / effectivité des coûts</i>)	Coordonnateur National, CNP	En moyenne, une visite par an, comme il se doit
Visite d'évaluation par le Coordonnateur National sur le site du projet (<i>si nécessaire / effectivité des coûts</i>)	Coordonnateur National et CNP RUTI	A la fin du projet, comme il se doit
Rapport final du projet	Beneficiaries	Après la finalisation des activités du projet
Rapport d'Evaluation du projet (<i>si nécessaire / effectivité des coûts</i>)	Autre partie	Après la finalisation des activités du projet
Préparation d'une description du projet qui sera incorporée dans la base de données global des projets SGP	Coordonnateur National, Assistant de Programme	Au début du projet et tout au long de la mise en œuvre du projet

² Des ateliers de développement des capacités et des formations de Suivi & Evaluation peuvent être organisés en relation avec des techniques innovantes pour le suivi communautaire, y compris les nouvelles technologies (tel que le système de caméras activés par le GPS, les photographies aériennes, des SIG participatifs, etc), ainsi que pour répondre aux directives « climate proofing » des domaines d'intervention du FEM; les normes REDD +; et / ou des exigences spécifiques d'autres bailleurs de fonds /cofinancement.

³ Pour assurer la rentabilité, les activités de Suivi & Evaluation au niveau des projets, y compris les visites sur les sites de projet, seront menées sur une base discrétionnaire, basée sur des critères évalués en interne, y compris (mais non limité à) la taille du projet et sa complexité, les risques potentiels et réalisés, ainsi que les paramètres de sécurité.

5.3 Stratégie de consolidation des résultats des projets au niveau de l'ensemble du portefeuille du programme national.

Tableau 5. Plan de Suivi & Evaluation au niveau du programme national

Niveau du programme national SGP		
Activité de Suivi & Evaluation	Parties Responsables	Périodicité
Revue de la Stratégie du Programme	Comité National de Pilotage, Coordonnateur National, CPMT	Dès le début de la 5 ^{ème} Phase Opérationnelle
Revue du Portefeuille Stratégique du Programme National	Comité National de Pilotage, Coordonnateur National	Une fois pendant la durée de la 5 ^{ème} Phase Opérationnelle
Réunion du Comité National de Pilotage	Comité National de Pilotage, Coordonnateur National, PNUD	Au minimum 3 fois par an
Evaluation des Performance et Résultats du Coordonnateur National	Coordonnateur National, Comité National de Pilotage, PNUD, CPMT, UNOPS	Une fois par an
Revue du Programme National résultant du Rapport Annuel du Programme ⁴	Le Coordonnateur National le présente au CNP et au CPMT	Une fois par an
Financial 4-in-1 Report	Coordonnateur National, /Assistant de Programme, UNOPS	De façon trimestrielle

6. Plan de gestion des connaissances

6.1. Documentation et capitalisation des leçons apprises et des meilleures pratiques

La capitalisation entendue ici comme un « processus d'acquisition, de collecte, d'organisation et d'analyse de l'information relative à une expérience donnée, en vue d'en tirer les leçons et de les partager en utilisant des supports adaptés ». Cette capitalisation vise le partage d'expérience et la définition des éléments clés du succès capables d'être appropriés ou reproduits: la capitalisation des leçons apprises et des meilleures pratiques identifiées se fera selon plusieurs modalités :

- les ateliers des parties prenantes à organiser tous les 3 ans avec les bénéficiaires de projets des deux (02) années précédentes incluant une année de consolidation des acquis et ou de continuités des actions sans l'appui du SGP, de manière à tirer les leçons apprises et vulgariser ou transposer les meilleures pratiques des projets;
- la transposition des acquis dans d'autres sites à partir des résultats obtenus des projets;
- le partage des expériences réussies avec d'autres partenaires notamment l'université des Comores à travers des réunions de conférence dans les départements ciblés.

⁴ L'exercice de revue annuelle du programme national devra être conduit en consultation avec les points focaux nationaux des Conventions de Rio et en tenant compte des exigences de rapportage desdites Conventions.

6.2 Utilisation des connaissances acquises pour informer et influencer les politiques

A travers de la documentation disponible (rapport des projets et ceux du programme, études de cas réalisés par les projets doivent être traités et synthétisés pour une meilleure information, dissémination des résultats et des leçons apprises, à partir de l'analyse des indicateurs. Ces documents de synthèse seront communiqués à travers un certain nombre de canaux de communication dont :

- La préparation de brochures spécifiques d'information sur les résultats et de la bonne pratique du SGP;
- L'organisation des visites de site pour les acteurs-clés (donateurs, responsables gouvernementaux, étudiants...etc) au niveau des principaux projets clés);
- L'utilisation des étudiants stagiaires de l'Université des Comores à la rédaction de mémoires de fin d'études sur des thèmes et ou projets spécifiques du SGP;
- L'organisation d'atelier sur les bonnes pratiques du SGP à l'intention des acteurs et partenaires clés du SGP;
- L'organisation des cérémonies d'inauguration en invitant les acteurs clés et bailleurs en vue de les inciter à la mobilisation des ressources complémentaires;
- L'opérationnalisation du site Internet du SGP Comores ou à défaut l'utilisation de celui du PNUD pour poster les informations sur le SGP Comores, et produire des articles sur les projets SGP a chaque bulletin d'information du PNUD;
- Mettre en manchette des articles dans les magazines nationaux-clés, les journaux et autres;
- L'organisation des interviews radiotélévisées sur des thèmes précis (reboisement, mangroves, écotourisme);
- Entreprendre ou participer visiblement au moins à un autre évènement à profil haut par an en appui à la mobilisation des ressources. Une activité spécifique pourrait, par exemple, être l'invitation des acteurs-clés aux cérémonies de signature ou d'inauguration des projets de subvention.

6.3 Réplication et extension des leçons apprises et des meilleures pratiques tirées des projets financés par le SGP

La stratégie de gestion des connaissances devra permettre :

- Aux communautés bénéficiaires de projets SGP d'être en relation avec d'autres partenaires et parties prenantes pour une réplication des meilleurs résultats et une amplification des impacts, ceci par la mise à la disposition de la communauté des bailleurs de fonds des résultats et impacts des projets financés. Par ailleurs, les informations sur d'autres opportunités et guichets de financements seront mises à la disposition des bénéficiaires des micro financements du SGP ;

- au programme de pouvoir fournir des informations nécessaires aux promoteurs de projets, de soutenir d'autres programmes dans la mise en œuvre de projets similaires, et de contribuer à l'atteinte de l'impact global du GEF SGP au niveau mondial.

7. Plan de Mobilisation des Ressources

7.1. Plan de durabilité du SGP Comores

Les ressources pour le cofinancement des projets viendront essentiellement de la contribution des bénéficiaires au niveau des projets (en nature et en espèces) et la mobilisation des ressources du PNUD/Gouvernement (niveau programme). Le SGP pourra aussi mobiliser des ressources en tant qu'agence de réalisation/prestation pour la mise en œuvre de la composante « subventions » des initiatives communautaires (liées ou non aux thématiques du GEF) pour le compte des projets ou de programmes des agences des Nations Unies, d'autres partenaires au développement ou du gouvernement. Pour la réalisation de tels projets communautaires le SGP pourra recevoir une partie des coûts de gestion administrative qui couvriront alors les dépenses administratives du SGP.

La mobilisation des ressources du secteur privé dans le cadre de partenariat secteurs public et privé va être explorée, notamment par la mise en œuvre d'une stratégie de communication en direction du secteur privé sur les résultats et autres acquis du SGP Comores. Avec l'appui des membres du Comité National de Pilotage (CNP), tel celui représentant le secteur privé du Comores (OPACO), il sera envisagé l'établissement d'un partenariat de type « secteur public/secteur privé » notamment dans la gestion des déchets, le tourisme, l'aménagement des espaces verts dans les grandes villes en partenariat avec les collectivités locales décentralisées.

7.2. Plan de développement des synergies

a.- Stratégie pour assurer l'intérêt et le soutien du gouvernement :

- Utiliser les représentants du gouvernement dans le CNP comme "points focaux" du SGP auprès de leurs ministères respectifs ; les faire participer au maximum à des visites de terrains et organiser des restitutions communes durant les réunions du comité unifiée de pilotage Environnement au moins deux fois par an;
- Inviter des ministres à présider des cérémonies de lancement de nouveaux projets SGP ainsi que les inaugurations des grandes ouvrages des projets communautaires du SGP, et solliciter des audiences auprès des ministres (Environnement ; Agriculture, Pêche Forêts ; Economie, Plan et Aménagement du Territoire ; Eau et Energie), pour présenter les résultats du SGP Comores;
- Participer activement aux initiatives du gouvernement relatives aux domaines du GEF ou non pour y exposer l'expérience du SGP.

b.- Promotion du programme SGP auprès des donateurs:

Les donateurs sont regroupés au sein du groupe informel des bailleurs de fonds qui doit être opérationnel grâce au pilotage de ce dernier par le Commissariat Général au Plan. Avec l'appui du Point Focal Environnement du PNUD, la nomination du Secrétaire

General de la Vice-présidence en charge de l'Environnement comme Point Focal Opérationnel GEF, la stratégie envisagée consistera à:

- Rendre part aux réunions de ce groupe pour présenter la Stratégie pour OP5 ;
- Faire visiter des projets réussis aux membres de ce groupe, notamment dans le domaine des moyens d'existence durable ;
- Présenter le SGP aux opérateurs économiques qui s'intéressent à la protection de l'environnement.

c.- Lobbying pour un « Club de supporters du GEF Small Grants programme » :

- Convier certaines agences du système des Nations Unies, la Banque Mondiale, l'Union Européenne (UE), l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI) à visiter des projets SGP ;
- Faire l'expérience d'organiser des « journées portes ouvertes » sur le programme et les projets du SGP en y invitant les futurs « supporters du SGP » : Banque Mondiale, UE, ACDI, Gouvernement, les représentations diplomatiques des pays donateurs (Japon, Etats-Unis, Pays-Bas, Royaume Uni), les ONGs internationales, les opérateurs économiques et le secteur privé.

ANNEXE 1: INDICATEURS AU NIVEAU DES PROJETS POUR OP 5

Les éléments suivants représentent le noyau d'indicateurs au niveau des projets pour les OP5 :

Biodiversité (BD)

- Hectares de Territoires Autochtones de Conservation et Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) influencés
- Hectares d'aires protégées influencés
- Hectares d'écosystèmes importants avec le statut de conservation améliorée
- Hectares de zones de production terrestres/ marines appliquant des pratiques d'utilisation durable
- Valeur totale de la biodiversité en termes de produits/services produits par les écosystèmes (équivalent en dollars américains)

Changement Climatique (CC)

- Tonnes de CO2 dont l'émission a été évitée en mettant en œuvre des technologies à faibles émissions de carbone :
 - Pratiques d'utilisation des énergies renouvelables (*bien vouloir spécifier*) ;
 - Pratiques de transport écologiquement durable (*bien vouloir spécifier*) ;
 - Mesures promouvant l'efficacité énergétique (*bien vouloir spécifier*) ;
 - Autres (*bien vouloir spécifier*).
- Nombre de membres de la communauté démontrant ou déployant des technologies à faible émissions de GES ;
- Valeur totale des services énergétiques, technologiques et de transport fournis (équivalent en dollars américains) ;
- Hectares de terres bénéficiant de meilleures pratiques d'utilisation des terres et de techniques améliorées contre les changements climatiques ;
- Tonnes de CO2 dont l'émission a été évitée grâce à de meilleures pratiques d'utilisation des terres et aux techniques améliorées contre les changements climatiques.

Dégradation des Sols (LD) & Gestion Durable des Forêts (SFM)

- Hectares de terres sur lesquelles sont menées des pratiques de gestion durable des forêts, de l'eau et de l'agriculture ;
- Hectares de terres dégradées restaurées et réhabilitées ;
- Nombre de communautés démontrant des pratiques de gestion durable des terres et forestière.

Eaux Internationales (IW)

- Hectares de rivière /bassins lacustres appliquant des pratiques de gestion durable et contribuant à la mise en œuvre des PAS ;
- Hectares de zones marines / côtières ou des zones de pêche gérée durablement ;
- Tonnes de pollution d'origine tellurique évitées.

Polluants Organiques Persistants (POPs)

- Tonnes de déchets solides dont la combustion a été empêchée par des méthodes d'élimination alternatives ;
- Kilogrammes de pesticides obsolètes éliminés de façon appropriée ;
- Kilogrammes de produits chimiques nocifs dont l'utilisation ou la libération a été évitée.

Influence des politiques, Développement des capacités & Innovations (tous les domaines d'intervention)

- Nombre de systèmes communautaires de surveillance environnementale démontrés

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre de mécanismes de consultation mis en place dans le cadre des conventions de Rio

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre d'innovations ou de nouvelles technologies développées / appliquées

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre de politiques locales ou régionales influencées (*niveau d'influence 0 – 1 – 2 – 3 – 4*)

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre de politiques nationales influencées (*niveau d'influence 0 – 1 – 2 – 3 – 4*)

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

Moyens de subsistance et développement durable (tous les projets)

- Nombre de membres de la communauté participant (désagrégés par sexe) * obligatoire pour tous les projets ;
- Nombre de jours de réduction de la période de pénurie alimentaire ;
- Nombre de jours augmenté pour les élèves allant à l'école ;
- Nombre de ménages ayant accès à l'eau potable ;
- Augmentation du pouvoir d'achat par la réduction des dépenses, augmentation des revenus et / ou d'autres moyens (équivalent en dollars américains).

Autonomisation/Capacitation (tous les projets)

- Nombre d'ONG / OCB formées ou légalisées ;
- Nombre de personnes des peuples autochtones directement prises en charge ;
- Nombre de projets dirigés par les femmes directement pris en charge ;
- Nombre de normes de qualité / labels obtenus ou des mécanismes financiers innovants mis en place.